



Organisation
internationale
du Travail



TRAVAIL DOMESTIQUE

NOTE D'INFORMATION

4

Estimations mondiales et régionales concernant les travailleurs domestiques

Dans le monde entier, des millions de travailleurs domestiques¹ font le ménage et la cuisine, s'occupe d'enfants ou de personnes âgées qui ont besoin d'aide, et accomplissent d'autres tâches pour le compte de ménages privés. Leur travail a joué un rôle capital pour accroître la participation des femmes au marché du travail, souvent en l'absence de politiques destinées à concilier le travail et la vie de famille, et a permis à des personnes âgées de demeurer indépendantes et de recevoir des soins à domicile. Or souvent, les travailleurs domestiques ne jouissent ni de la reconnaissance sociale ni d'un grand nombre de protections juridiques dont bénéficient les autres travailleurs. En fait, à ce jour, personne ne sait réellement combien de travailleurs domestiques il y a dans le monde. Certaines estimations du nombre de travailleurs domestiques ont été produites et les chercheurs se sont efforcés de compiler des données nationales², mais jusqu'ici, l'OIT et les autres intervenants se sont appuyés sur des approximations informelles de l'ampleur du travail domestique.

Face au manque de chiffres statistiques robustes, on trouvera dans la présente note d'information des estimations mondiales et régionales du nombre de travailleurs domestiques. Elles sont fondées sur des données exclusivement tirées des statistiques officielles, principalement des enquêtes sur la population active et des recensements de la population, couvrant 117 pays et

territoires au total³. Afin de combler les lacunes restantes dans les données, nous avons employé une méthode établie qui produit des chiffres régionaux et mondiaux objectifs. Grâce à cette approche, nos estimations sont vérifiables et reproductibles, ce qui permet de les actualiser d'une manière cohérente à un stade ultérieur afin de surveiller les tendances dans le temps. Comme, pour diverses raisons, les statistiques officielles sous-estiment généralement le nombre de travailleurs domestiques, il faut considérer qu'il s'agit d'estimations prudentes de l'ampleur réelle du travail domestique. Cependant, s'il est vrai que nous oublions probablement un certain nombre de travailleurs domestiques, on ne pourra pas alléguer que ces nouvelles estimations exagèrent le nombre de ces travailleurs.

1. Estimations statistiques de la prévalence du travail domestique

Pour obtenir une estimation minimale fiable et vérifiable du nombre de travailleurs domestiques dans le monde et par régions, il faut régler trois questions importantes. Premièrement, il faut que l'expression «travailleur domestique» soit clairement définie, et que cette définition trouve son expression en termes de statistiques. Deuxièmement, il faut déterminer des sources de

¹ L'expression «travailleur domestique» désigne toute personne de genre féminin ou masculin exécutant un travail domestique dans le cadre d'une relation de travail.

² S'agissant des zones urbaines dans 18 pays d'Amérique latine, voir Tokman (2010); pour une compilation des statistiques nationales et des estimations faites par les ONG, voir aussi Schwenken et Heimeshoff (2011).

³ Un rapport complet qui comportera un appendice statistique où figureront les données et sources nationales détaillées sera publié à la fin de 2011.



données nationales appropriées et il faut compiler des statistiques en provenance du plus grand nombre de pays possible. Troisièmement, sur la base d'une méthode solide qui tienne compte des lacunes restantes dans les données, il faut agréger les chiffres nationaux pour obtenir des estimations régionales et mondiales. Nous allons exposer la manière dont nous avons réglé ces trois questions tour à tour, avant de présenter les résultats.

Une définition statistique des travailleurs domestiques

Lorsqu'on entreprend d'estimer le nombre de travailleurs domestiques, il importe de circonscrire ce qu'on entend par «travailleurs domestiques» dans une statistique définition opérationnelle, qui permette de recueillir des données comparables à partir d'un large éventail de pays. Ce n'est pas une mince entreprise car les travailleurs domestiques ne constituent pas un groupe homogène – ils accomplissent des tâches aussi diverses que le ménage, les soins donnés aux personnes âgées ou aux enfants, le gardiennage, l'accompagnement des enfants à l'école, le jardinage ou la cuisine, entre autres activités. Néanmoins, malgré le caractère hétérogène des tâches exécutées, tous les travailleurs domestiques ont une caractéristique commune: ils travaillent pour le compte d'un ménage privé⁴. Aux fins de la présente note d'information, le travail domestique signifie donc tout type de travail exécuté dans un ménage ou pour le compte de celui-ci, et un travailleur domestique est toute personne exécutant un travail domestique dans le cadre d'une relation de travail. Cela signifie que les personnes qui n'accomplissent un travail domestique qu'occasionnellement, et non pas comme moyen de gagner leur vie (comme les gardes d'enfants à domicile occasionnels), n'entrent pas dans le champ de cette définition⁵.

Les deux éléments essentiels de cette définition sont les suivants: le travail domestique est exécuté dans le cadre d'une relation de travail et dans ou pour un ménage (c'est-à-dire quelles que soient les tâches spécifiques accomplies par le travailleur domestique). Bien que les classifications statistiques existantes – que ce soit par profession, par situation dans l'emploi ou par industrie – n'aient pas été conçues dans le but premier d'identifier les travailleurs domestiques, la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), dans sa révision 3.1 encore largement utilisée, correspond bien à cette notion. Dans la division 95 «Ménages privés employant du personnel domestique» figure le texte suivant:

[...] activités des ménages employant du personnel domestique: bonnes, cuisiniers ou cuisinières, serveurs, valets de chambre, maîtres d'hôtel, blanchisseuses, jardiniers, portiers, palefreniers, chauffeurs, gouvernantes, gardes d'enfants à domicile, précepteurs, secrétaires, etc. Cette classe permet au personnel domestique employé de déclarer l'activité de l'employeur dans des recensements ou études, quoique l'employeur soit un particulier⁶.

Le principal avantage de cette approche est qu'elle repose sur la caractéristique commune de tous les travailleurs domestiques – le fait qu'ils sont employés dans ou par un ménage – et non pas sur le type de tâche exécutée. En fait, parmi les professions précitées, nombreuses sont celles pour lesquelles les tâches correspondantes peuvent être accomplies en dehors du foyer – un cuisinier peut travailler dans un restaurant, un jardinier dans une pépinière, et un portier dans un bâtiment abritant des bureaux. Même si certaines professions comportent des activités principalement exécutées dans les ménages⁷, il est de ce fait difficile de distinguer les travailleurs domestiques des autres travailleurs uniquement sur la base de leur profession⁸. Un autre avantage de l'approche

⁴ Alors que dans beaucoup de pays, la législation précise que l'employeur doit être une personne physique, dans d'autres cas, l'employeur peut être la famille/le ménage dans son ensemble (par ex. au Brésil et en Bulgarie), voire un représentant ou un agent de la personne physique (par ex. à la Barbade). En outre, en vertu de certaines législations, l'employeur peut être un tiers, par exemple un organisme reconnu spécialisé dans les soins de santé (par ex. aux États-Unis); voir BIT (2009, p. 35). Dans ce cas particulier, les travailleurs domestiques – souvent des migrants – ont encore en commun le fait caractéristique de travailler pour le compte d'un ménage privé, mais au lieu d'être employés par celui-ci directement, ils sont embauchés dans le cadre d'une relation de travail triangulaire dans laquelle l'organisme sert d'intermédiaire en recevant les sommes payées par les ménages, puis en rémunérant les travailleurs après avoir retenu toutes les cotisations de sécurité sociale correspondantes.

⁵ Notre interprétation de l'expression «travailleur domestique» est donc conforme aux conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail en 2010 en vue d'établir de nouvelles normes internationales du travail sur le travail décent pour les travailleurs domestiques; voir BIT (2010a).

⁶ Voir CITI, Révision 3.1., Définition de la classe 9500; peut être consulté à l'adresse suivante: <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcs.asp?Cl=17&Lg=1&Co=9500>. La classe 9500 est la seule classe de la division 95.

⁷ Voir BIT (2009, encadré III.1).

⁸ Dans la révision 3 de la CITI, la division 95 coïncide avec la section P «Ménages privés employant du personnel domestique» et une désagrégation au niveau à un chiffre est donc suffisante. Dans les révisions 3.1 et 4 de la CITI, les rubriques «Activités des ménages privés employant du personnel domestique» et «Activités des ménages employant du personnel domestique», respectivement, ont été combinées avec les activités de production des ménages privés dans une section unique (section P et section T, respectivement). Par conséquent, des données au niveau à deux chiffres seraient idéales. Néanmoins, la plupart des activités non différenciées de production de biens des ménages privés à usage propre sont classées dans la section A («Agriculture, chasse et sylviculture»), et les activités de production de services autres que le travail domestique rémunéré sont principalement constituées du travail ménager non rémunéré des membres du ménage (qui n'est pas considéré comme un emploi). Par conséquent, au niveau conceptuel, les données relatives à l'emploi classées dans la section P (Rév. 3.1) ou la section T (Rév. 4) devraient largement coïncider avec la section P dans la révision 3 de la CITI.

Encadré 1. Comment compter les travailleurs domestiques? Autres approches possibles pour identifier les travailleurs domestiques dans les enquêtes sur les ménages

Il existe un certain nombre d'approches pour mesurer le travail domestique qui font appel à différentes classifications statistiques existantes.

L'approche fondée sur les tâches: La Classification internationale type des professions (CITP-88 et CITP-08) est parfois utilisée pour identifier les travailleurs domestiques en fonction de leur profession. En particulier, les professions "Économistes (collectivités) intendants et gouvernantes" (CITP-88, code: 5121), "Aides-soignants à domicile" (5133) et "Aides de ménage et nettoyeurs domestiques" (9133) comportent des tâches habituellement accomplies par les travailleurs domestiques. En outre, les "Gardes d'enfants" (5131) ont souvent été inclus car ils "veillent sur les enfants de l'employeur et suivent leurs activités quotidiennes" (voir BIT, 2009, p. 31). Cependant, les gardes d'enfants "aident aussi les enseignants à s'occuper de leurs élèves", ce qui n'entre pas dans le champ de la définition des travailleurs domestiques. De plus, les cuisiniers, les chauffeurs et les jardiniers ne sont pas pris en compte dans l'approche fondée sur les tâches car leur profession ne concerne pas spécifiquement les ménages. Si l'on excluait ces catégories professionnelles, on sous-estimerait le nombre de travailleurs domestiques, mais si on les incluait, on compterait aussi ceux qui ne travaillent pas pour des ménages privés, ce qui entraînerait une surestimation. Un autre défaut de l'approche fondée sur les tâches est qu'elle nécessite des données très détaillées sur les professions (au niveau à quatre chiffres), qui ne sont que rarement disponibles dans les sources publiées.

L'approche fondée sur la situation dans l'emploi: Elle est fréquemment utilisée en Amérique latine, où beaucoup de pays ont adapté la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) pour distinguer les travailleurs domestiques des autres travailleurs. Par exemple, au Brésil, l'IBGE (2010, p. 34) définit les travailleurs domestiques comme les "personnes qui ont travaillé en fournissant des services domestiques rémunérés en espèces ou en nature dans un ou plusieurs logements". En fait, dans une récente publication – "Domestic Workers in Latin America: Statistics for new policies" – Tokman (2010) a utilisé cette approche. Elle est utile et, pour beaucoup de pays, elle donne les mêmes résultats que l'approche fondée sur l'industrie¹, mais la distinction entre les travailleurs domestiques et les autres employés n'est pas habituellement faite en dehors de l'Amérique latine. Cette approche ne peut donc pas être utilisée en dehors de cette région.

1. Par exemple, dans le cas du Brésil, le même nombre de travailleurs domestiques est obtenu, que l'on utilise la CITI ou l'adaptation nationale de la CISP.

L'approche fondée sur le registre des ménages:

Certains pays identifient les travailleurs domestiques logés chez l'employeur dans le registre des ménages des questionnaires des enquêtes sur la population active (EPA), qui consigne la relation entre chaque membre du ménage et le chef de famille (voir, par exemple, l'EPA réalisée aux Philippines). Lorsque c'est le cas, cette approche peut être utilisée pour identifier les travailleurs domestiques qui vivent dans le ménage de leur employeur. Cependant, elle ne rendra pas compte des travailleurs domestiques externes qui ne restent pas chez leur employeur, mais qui ont leur propre ménage et se rendent quotidiennement à leur travail (et qui figurent donc, par exemple, comme chef de famille ou épouse dans le registre du ménage). En outre, la question de savoir si les travailleurs domestiques devraient être considérés comme des membres du ménage à part entière, même s'ils vivent dans le même logement que leur employeur, n'est pas tranchée. Le Système de comptabilité nationale (SCN-93, paragraphe 4.132) définit un ménage comme suit: "un petit groupe de personnes qui partagent le même logement, qui mettent en commun une partie, ou la totalité, de leur revenu et de leur patrimoine et qui consomment collectivement certains types de biens et de services, principalement de la nourriture et des services de logement". On peut faire valoir que peu d'employeurs partagent leur revenu et leur patrimoine avec les travailleurs domestiques comme ils le font avec les membres de la famille.

L'approche fondée sur l'industrie: Enfin, la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Révision 3.1) regroupe les « Activités des ménages employant du personnel domestique » dans la division 95 (voir les commentaires dans le corps du texte principal). L'approche fondée sur l'industrie repose sur une caractéristique commune de tous les travailleurs domestiques – le fait qu'ils sont employés dans ou par un ménage – et rend bien compte de ce que l'on entend habituellement par « travailleur domestique ». Elle permet largement de corriger les défauts de l'approche fondée sur les tâches et de l'approche fondée sur le registre des ménages. Par ailleurs, des données sur l'emploi par industrie sont disponibles pour de nombreux pays dans le monde (dans le cadre soit de la CITI, soit d'adaptations comme le SCIAN), ce qui permet de générer des données comparables d'une région à l'autre (à la différence de l'approche fondée sur la situation dans l'emploi, dont l'utilisation est limitée à l'Amérique latine).

fondée sur l'industrie est qu'elle est relativement peu exigeante en ce qui concerne le niveau de détail des données statistiques (une désagrégation au niveau à un ou deux chiffres suffit).

Le principal défaut de cette approche est que les travailleurs domestiques qui ont un contrat de travail conclu avec une agence de services, et non pas avec un ménage, sont théoriquement exclus du champ de la division 95. Cependant, dans la pratique, du fait qu'il n'y a pas d'autre catégorie adéquate, les travailleurs employés par une agence sont souvent inclus dans cette division. Le risque de sous-évaluer leur nombre est donc faible.

Il existe d'autres manières possibles d'identifier et de compter les travailleurs domestiques, à savoir l'approche fondée sur les tâches, l'approche fondée sur la situation dans l'emploi et l'approche fondée sur le registre des ménages, mais ces approches comportent des inconvénients plus graves (voir l'encadré 1). C'est pourquoi les estimations mondiales et régionales présentées ici procèdent principalement de l'approche fondée sur l'industrie et de la définition selon laquelle les travailleurs domestiques sont tous ceux qui sont employés par les ménages privés au sens de la CITI, Rév. 3.1, division 95. Les données sont issues de la tabulation croisée de l'emploi total par branche d'activité économique et par sexe, qu'on trouve dans les bases de données statistiques nationales et les publications des institutions officielles⁹. Celles-ci renvoient à l'emploi principal détenu par toutes les personnes actuellement employées (par ex., en excluant les gardes d'enfants à

domicile occasionnels et autres travailleurs qui ont un autre emploi principal) et ne visent que ceux qui sont en âge de travailler, à savoir généralement 15 ans et plus.

Sources des données

Dans beaucoup de pays, le nombre de travailleurs domestiques est une question controversée et les sources non officielles varient souvent beaucoup. L'Inde offre un exemple frappant, les chiffres fréquemment cités allant de 2,5 à 90 millions de travailleurs domestiques (voir l'encadré 2). Comme Schwenken et Heimeshoff (2011) l'ont montré dans une récente compilation, les estimations des organisations non gouvernementales et des médias s'écartent souvent beaucoup des statistiques publiées par les Bureaux nationaux de statistique (BNS). Cependant, il n'est généralement pas possible de vérifier la source ou la méthode d'estimation des chiffres non officiels. Il ne faut pas oublier non plus qu'ils sont souvent produits à des fins militantes par des organisations non gouvernementales qui ont un intérêt fondamental à souligner la pertinence du travail domestique. Conformément à l'objectif fixé – produire des estimations minimales fiables et vérifiables – les nouvelles estimations mondiales et régionales s'appuient donc exclusivement sur les sources officielles¹⁰.

Au total, des données provenant de 117 pays et territoires ont été intégrées aux estimations mondiales et régionales (voir le tableau 1 pour la couverture par région)¹¹. Bien que ces 117 pays ne représentent que les deux tiers

Tableau 1. Couverture de la base de données statistique de l'OIT sur les travailleurs domestiques

	Nombre de pays couverts	Couverture au niveau des pays (pourcentage)	Couverture au niveau de l'emploi (pourcentage)
Pays avancés (sélection)	25	89.3	98.4
Europe orientale et CEI	21	75.0	79.4
Asie (à l'exclusion de la Chine)	18	66.7	94.8
Asie (Chine)	(1)	(100)	(100)
Amérique latine et Caraïbes	23	74.2	95.5
Afrique	20	39.2	62.3
Moyen-Orient	10	83.3	78.4
Total (à l'exclusion de la Chine)	117	66.1	88.7

Note: La couverture au niveau des pays s'entend du nombre de pays pour lesquels nous avons trouvé des données en pourcentage du total des pays de la région, tandis que la couverture au niveau de l'emploi s'entend du nombre de personnes employées dans les pays pour lesquels des données sont disponibles en pourcentage de tous les individus employés dans la région (en 2010). Les groupements régionaux correspondent à ceux figurant dans BIT (2010b).

Source: Base de données statistique de l'OIT sur les travailleurs domestiques.

⁹ Lorsqu'il n'a pas été possible de trouver des données sur les travailleurs domestiques en utilisant la CITI, nous avons eu recours à la Classification d'après la situation dans la profession (CISP) quand il en existait (voir l'encadré 1).

¹⁰ Les données nationales, ainsi que les références complètes aux sources originelles, paraîtront dans une publication distincte à la fin de 2011.

¹¹ L'univers correspond aux pays et territoires inclus dans la base de données des Indicateurs clés du marché du travail (ICMT) de l'OIT. En outre, des données ont été obtenues de 17 petits pays (principalement des petits États insulaires des Caraïbes et du Pacifique) non inclus dans la base de données ICMT. Comme elles influent très peu sur les agrégats mondiaux et régionaux, ces données n'ont pas été utilisées pour les estimations.

de la totalité des pays composant notre échantillon, ils comptent pour 88,7 pour cent de l'emploi total en dehors de la Chine. S'agissant de la Chine, une combinaison de sources officielles a été utilisée pour produire une première estimation (voir les commentaires plus loin). En somme, la nouvelle base de données a une couverture suffisante pour produire des estimations minimales mondiales et régionales fiables.

Pour la plupart des pays, les données présentées sous forme de tableau tirées d'enquêtes sur la population active (EPA) et autres enquêtes sur les ménages réalisées par échantillonnage ont été utilisées comme sources. Dans certains cas, des données détaillées sur l'emploi par activité économique n'ont été trouvées que dans les rapports de recensements, remontant principalement à la dernière série, vers 2000. Ces données ont été complétées par les registres tirés de LABORSTA, base de données qui exploite pour sa part les données fournies par les BNS (principalement d'après des EPA)¹². Pour trois pays, nous avons eu accès aux ensembles de données microéconomiques issus des EPA et les avons utilisés pour faire figurer le nombre de travailleurs domestiques dans le tableau. Enfin, pour l'Oman et Hong Kong, où les travailleurs domestiques sont majoritairement des migrants, les registres administratifs sur les permis de travail pour les travailleurs domestiques ont été utilisés faute de données issues d'enquêtes sur les ménages. Pour la Chine continentale, une combinaison de sources a été utilisée pour obtenir une estimation nationale (voir les commentaires plus loin).

Les enquêtes sur la population active et autres enquêtes sur les ménages – les principales sources des données – ont comme avantage qu'elles reposent sur un échantillon représentatif de tous les ménages d'un pays, et qu'elles sont conçues pour prendre en compte toutes les formes d'emploi – que le travail soit déclaré ou non, qu'il soit accompli dans le cadre de l'économie formelle ou de l'économie informelle, et qu'il soit à temps partiel ou à plein temps. Toutefois, les enquêtes sur les ménages peuvent présenter une faille: il se peut que les enquêteurs ne réalisent pas qu'ils se trouvent en présence de travailleurs domestiques (et se satisfassent de réponses fallacieuses telles que: «C'est juste un cousin qui demeure chez nous !») ou que les répondants soient peu enclins à divulguer leur activité (surtout lorsqu'ils ne sont pas déclarés au fisc). Une autre cause d'éventuelle sous-estimation est que, compte tenu du large éventail d'activités accomplies par les travailleurs domestiques, il est possible que certains répondent correctement au questionnaire,

mais se trouvent ensuite classés dans la mauvaise catégorie lors de l'attribution de codes aux réponses (et ne figurent donc pas dans la division «Activités des ménages privés employant du personnel domestique»). En outre, selon la définition de la division 95 (CITI Rév. 3.1), les personnes travaillant pour des agences d'emploi privées sont expressément exclues puisque les services domestiques ne peuvent être produits que par les ménages (et non les entreprises). Cependant, dans la pratique, la division 95 semble être la seule dans laquelle il convienne de classer les personnes travaillant pour des agences d'emploi privées, et, en fait, nous trouvons beaucoup de travailleurs domestiques dans les enquêtes sur la population active réalisées dans les pays où les travailleurs travaillant pour des agences d'emploi privées sont majoritaires (Belgique) et même dans les enquêtes auprès des établissements qui recueillent des données auprès des entreprises et non pas des ménages (Chine). Une dernière cause d'éventuelle sous-estimation est la possibilité que les travailleurs domestiques, en particulier ceux qui sont des travailleurs migrants sans papiers, ne soient de toute façon pas pris en compte par les enquêtes. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure le nombre de travailleurs domestiques est sous-évalué. Comme on l'a fait valoir plus haut, il n'est pas nécessairement instructif de comparer les statistiques officielles et les estimations non officielles des ONG, étant donné que fréquemment, ces dernières ne sont pas fondées sur une méthode vérifiable. Cependant, certains bureaux de statistique ont examiné de plus près les éventuelles lacunes méthodologiques des enquêtes sur les ménages s'agissant de recenser le travail domestique rémunéré. L'Allemagne, où le travail domestique relève souvent de l'économie parallèle, en offre un exemple. Là, l'enquête sur la population active de 2009 a compté 206 000 personnes accomplissant des «Activités des ménages» (CITI Rév. 4, catégorie de tabulation T). La section du BNS d'Allemagne consacrée aux comptes nationaux a complété ces données par d'autres sources et estimations selon lesquelles quelque 712 000 personnes travaillent dans la même industrie (voir Körner et Puch, 2011, p. 44)¹³. Si certaines différences sont dues au fait que les activités des ménages sont indifférenciées, les autres estimations possibles indiquent que le nombre réel de travailleurs domestiques pourrait être considérablement plus élevé que celui que donne l'EPA. Néanmoins le BNS d'Allemagne a recommandé d'utiliser les données issues des enquêtes sur les ménages, qui demeurent les meilleures sources de statistiques disponibles et vérifiables sur le nombre de travailleurs domestiques.

¹² LABORSTA est la base de données de l'OIT sur les statistiques du travail gérée par le Département de statistique du BIT. Les données sont compilées à partir de recensements, d'enquêtes sur la population active et autres enquêtes sur les ménages. Elle peut être librement consultée en ligne à l'adresse suivante: <http://laborsta.ilo.org/>

¹³ Aux fins des estimations régionales et mondiales, nous avons suivi le conseil donné par le bureau de statistique d'Allemagne et utilisé les données provenant des EPA.

Encadré 2. Inde: 2,5 ou 90 millions de travailleurs domestiques ?*

Bien qu'il ne soit pas inhabituel de trouver des différences entre les estimations officielles et les estimations provenant d'autres sources, le cas de l'Inde est particulièrement frappant au vu de l'ampleur de l'écart. Les médias et les organisations non gouvernementales citent fréquemment un chiffre de 90 millions de travailleurs domestiques pour l'Inde¹. Cependant, la principale source à partir de laquelle ce chiffre a été obtenu n'est communiquée dans aucun des articles et il n'est pas possible de déterminer qui l'a utilisée pour la première fois, et sur quelle base. À l'autre extrême, Palriwala et Neetha (2009) ont publié une estimation de 2,5 millions de travailleurs domestiques seulement pour l'Inde. Ils utilisent les données issues des enquêtes sur les ménages, mais leur étude est uniquement axée sur « les aides-soignants rémunérés en Inde » et ils excluent les jardiniers, les portiers, les gardiens et la catégorie résiduelle des « autres travailleurs » employés par les ménages privés de leur définition des travailleurs domestiques.

Pour les estimations mondiales et régionales, la même approche fondée sur l'industrie (voir l'encadré 1) que celle qui a été utilisée dans d'autres pays a été suivie pour l'Inde. Par conséquent, toutes les personnes employées par les « Ménages privés employant du personnel domestique » ont été comptées comme travailleurs domestiques (division 95 de la CNI 1998, adaptation de la CITI par l'Inde; voir NSSO, 2006,

p. 16). La source de données la plus complète pour l'Inde est l'enquête sur l'emploi et le chômage, qui est réalisée par le Bureau national des enquêtes par échantillonnage (NSSO) au niveau national tous les cinq ans. Les données les plus récentes provenant de cette enquête renvoient à la 61e série réalisée entre juillet 2004 et juin 2005 car, à la date de publication du présent rapport, les données relatives à l'enquête de 2009/10 n'étaient pas encore disponibles.

Une analyse de l'ensemble de données microéconomiques laisse penser que le nombre de travailleurs domestiques en Inde était de 4,2 millions en 2004/05, ce qui représente 1 pour cent de l'emploi total (voir le tableau B.1). Cependant, comme la grande majorité des travailleurs domestiques sont des femmes, quelque 2,2 pour cent de l'ensemble des femmes employées étaient des travailleurs domestiques (contre 0,5 pour cent pour les hommes). En outre, il y a une distinction claire entre les types de tâches domestiques exécutées par chaque sexe: la plupart des travailleurs domestiques de sexe féminin sont employés comme « bonnes / servantes », tandis que les hommes étaient majoritaires dans les sous-catégories comme jardiniers, portiers et dans la catégorie résiduelle des « autres » professions (qui inclut, par exemple, les maîtres d'hôtel et les chauffeurs).

Tableau B.1. Emploi par sous-catégorie d'industrie et selon le sexe, 2004/05 (CNI-2004)

Professions figurant dans la division 95 "Activités des ménages employant du personnel domestique"	Tous sexes confondus	Femmes	Hommes
Bonne / Servante	2,312,200	2,011,300	300,800
Cuisinier	123,400	89,300	34,200
Jardinier	19,300	4,200	15,100
Portier / Gardien / Veilleur de nuit	135,700	7,000	128,600
Gouvernante / Garde d'enfants à domicile	87,700	62,800	24,900
Autres	1,528,400	780,600	747,800
TOTAL	4,206,700	2,955,200	1,251,400
Total des emplois estimés	408,246,900	135,834,000	272,412,900
Travailleurs domestiques en % de l'emploi total	1.0 %	2.2 %	0.5 %

Source: Analyse par le BIT des données microéconomiques issues de l'enquête de 2004/05 sur l'emploi et le chômage (61e série), Bureau national des enquêtes par échantillonnage (NSSO) de l'Inde.

¹ Voir, par exemple, *India Together*, « Domestic workers in India no better than slaves », paru le 17 février 2009; *The Times of India*, « India Domestic Workers », paru le 21 juin 2009; *The Washington Post*, « Domestic workers in India 'want a better life, too' », paru le 16 novembre 2008.

* Cet encadré a été établi sur la base des informations reçues de Uma Rani (Institut international d'études sociales).

Méthodologie applicable aux estimations mondiales et régionales

Pour obtenir des estimations mondiales et régionales du nombre minimum de travailleurs domestiques, il faut procéder à deux défis au plan méthodologique. La première difficulté tient au fait que les estimations se rapportent à 2010, mais un grand nombre de données nationales sources ont été recueillies durant les années antérieures (pour la plupart vers la fin des années 2000). Comme le nombre de travailleurs domestiques a probablement changé depuis que les données ont été compilées, nous avons supposé que leur nombre a augmenté parallèlement à l'emploi total¹⁴. Par conséquent, pour chaque pays visé, nous avons tout d'abord calculé la part de l'emploi total détenue par les travailleurs domestiques (désagrégée par sexe) la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, puis nous avons appliqué ce ratio aux chiffres relatifs à l'emploi pour l'année 2010¹⁵. Cela permet d'obtenir des estimations du nombre de travailleurs domestiques dans les pays visés en 2010. La deuxième difficulté tient au fait que nous n'avons pas de données pour tous les pays, et que nous devons donc procéder à des ajustements pour tenir compte des données manquantes. C'est ce que nous avons fait en utilisant une méthode normalisée qui suppose de construire des coefficients de pondération étalonnés, qui peuvent être utilisés pour produire des estimations qui sont cohérentes par rapport aux données agrégées au niveau mondial et régional¹⁶. Les estimations obtenues sont donc objectives et, compte tenu de la large couverture de la base de données (tableau 1), constituent une approximation robuste du nombre de travailleurs domestiques.

2. Estimations mondiales et régionales: principaux résultats

Nos estimations indiquent un minimum de 52,6 millions de travailleurs domestiques dans le monde (voir le tableau 2). À titre de comparaison, ce chiffre est plus élevé que le nombre de personnes employées dans de grands pays comme le Viet Nam, le Mexique ou le Nigeria. Si tous les travailleurs domestiques travaillaient dans un seul pays, celui-ci serait le 10^e employeur mondial par ordre d'importance.

Etant donné qu'il y a des raisons de croire que les sources de données sous-estiment le nombre de travailleurs domestiques (voir les commentaires qui précèdent), leur nombre réel pourrait être proche de l'estimation de 100 millions de travailleurs domestiques dans le monde qui déjà été avancée par le BIT¹⁷. Toutefois, compte tenu des données actuellement disponibles, il est difficile de déterminer la fourchette dans laquelle se situe la «véritable» valeur, et les chiffres présentés dans cette note constituent les estimations minimales disponibles les plus fiables.

Même compte tenu de ces réserves, les estimations montrent que le travail domestique est une source d'emploi considérable: il représente 1,7 pour cent de l'emploi total dans le monde, et 3,6 pour cent de l'emploi salarié. Si le travail domestique est moins répandu dans les pays avancés (0,9 pour cent de l'emploi salarié total) ainsi qu'en Europe orientale et dans les pays de la CEI (0,4 pour cent), il représente une bien plus grosse part de l'emploi salarié dans beaucoup de pays en développement et pays émergents: en Amérique latine et dans les Caraïbes, les services domestiques comptent pour 11,9 pour cent de l'emploi salarié, viennent ensuite le Moyen-Orient (8,0 pour cent), l'Afrique (4,9 pour cent) et l'Asie (3,5 pour cent).

Le travail domestique est surtout accompli par les femmes, qui représentent 83 pour cent de l'ensemble des travailleurs domestiques dans le monde (voir la figure 1). La composition par sexe varie selon les régions, et la part détenue par les femmes va approximativement de 64 pour cent au Moyen-Orient et 67 pour cent en Europe orientale et dans les pays de la CEI à 92 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les autres régions, avec la part détenue par les femmes qui représente entre 70 et 80 pour cent, se situent entre les deux extrêmes (ne figurent pas dans le tableau). Comme les femmes sont souvent en butte à des obstacles particuliers pour obtenir un travail salarié, environ 7,5 pour cent du total des femmes salariées sont en fait des travailleurs domestiques (contre 1,0 pour cent des hommes salariés), ce qui montre l'importance du travail domestique comme source d'emploi pour les femmes dans le monde. Ce fait est particulièrement marquant en Amérique latine et dans les Caraïbes, où le travail domestique rémunéré compte pour plus d'un quart (26,6 pour cent) de l'emploi salarié féminin, et au Moyen-Orient, où près d'un tiers (31,8 pour cent) des femmes salariées sont des travailleurs

¹⁴ La part de l'emploi représentée par les travailleurs domestiques n'est peut-être pas demeurée tout à fait constante, mais il est peu probable qu'il y ait eu de fortes variations sur un petit nombre d'années.

¹⁵ Les chiffres relatifs à l'emploi pour l'année 2010 proviennent du modèle du BIT Tendances mondiales de l'emploi.

¹⁶ Voir BIT (2010b, appendice II).

¹⁷ Par exemple, dans le document GB.301/2, le chiffre de 100 millions de travailleurs domestiques est mentionné. Cependant, il importe de souligner qu'il ne s'agissait pas d'une estimation du BIT fondée sur des données statistiques.

Tableau 2. Estimations mondiales et régionales du nombre de travailleurs domestiques en 2010, par sexe

Groupe A. Tous sexes confondus			
Région	Travailleurs domestiques	Travailleurs domestiques en % de l'emploi total	Travailleurs domestiques en % des salariés
Pays avancés (sélection)	3,555,000	0.8%	0.9%
Europe orientale et CEI	595,000	0.3%	0.4%
Asie	21,467,000	1.2%	3.5%
Asie à l'exclusion de la Chine	12,077,000	1.2%	4.7%
Amérique latine et Caraïbes	19,593,000	7.6%	11.9%
Afrique	5,236,000	1.4%	4.9%
Moyen-Orient	2,107,000	5.6%	8.0%
Total	52,553,000	1.7%	3.6%
Groupe B. Femmes			
	Travailleurs domestiques de sexe féminin	Travailleurs domestiques de sexe féminin en % de l'emploi des femmes	Travailleurs domestiques de sexe féminin en % des femmes salariées
Pays avancés (sélection)	2,597,000	1.3%	1.4%
Europe orientale et CEI	396,000	0.4%	0.5%
Asie	17,464,000	2.5%	7.8%
Asie à l'exclusion de la Chine	9,013,000	2.6%	11.8%
Amérique latine et Caraïbes	18,005,000	17.4%	26.6%
Afrique	3,835,000	2.5%	13.6%
Moyen-Orient	1,329,000	20.5%	31.8%
Total	43,628,000	3.5%	7.5%
Groupe C. Hommes			
	Travailleurs domestiques de sexe masculin	Travailleurs domestiques de sexe masculin en % de l'emploi des hommes	Travailleurs domestiques de sexe masculin en % des hommes salariés
Pays avancés (sélection)	958,000	0.4%	0.5%
Europe orientale et CEI	199,000	0.2%	0.2%
Asie	4,003,000	0.4%	1.0%
Asie à l'exclusion de la Chine	3,064,000	0.5%	1.7%
Amérique latine et Caraïbes	1,588,000	1.0%	1.6%
Afrique	1,400,000	0.6%	1.8%
Moyen-Orient	778,000	2.5%	3.5%
Total	8,925,000	0.5%	1.0%

Source: Estimations du BIT d'après des données provenant de sources officielles.

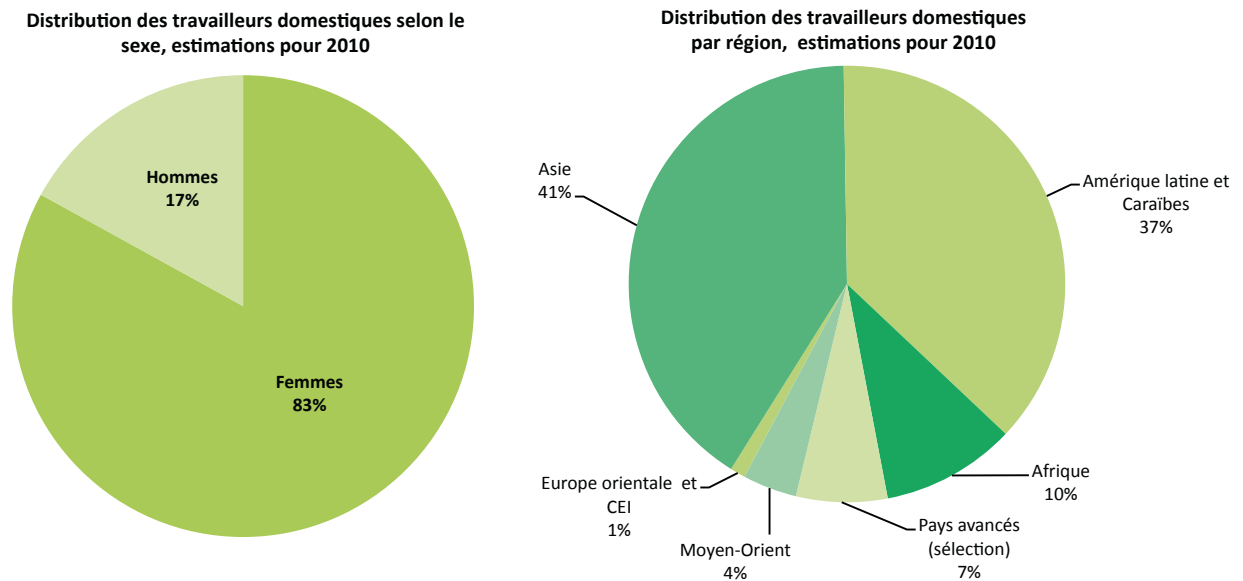
domestiques. Cela est dû au niveau généralement faible de la participation des femmes autochtones à la main-d'œuvre, et au fait que beaucoup de travailleuses migrantes sont dans les services domestiques¹⁸.

Comme le montre la figure 1, les deux régions qui comptent le plus grand nombre de travailleurs domestiques sont

l'Asie, d'une part, et l'Amérique latine et les Caraïbes, d'autre part. En Asie, au moins 21,5 millions de femmes et d'hommes travaillent dans des ménages privés (soit 40,8 pour cent des travailleurs domestiques dans le monde), tandis que 19,6 millions de travailleurs domestiques vivent en Amérique latine et dans les Caraïbes (quelque 37,3 pour cent du total mondial). L'Afrique et les pays avancés

¹⁸ Par exemple, en 2009 il y avait dans le Sultanat d'Oman 87 500 travailleuses migrantes immatriculées, dont 69 250 étaient employées dans des ménages privés. Voir l'Annuaire statistique d'Oman 2010, tableau 6-2.

Figure 1. Distribution des travailleurs domestiques par sexe et par région, estimations pour 2010



Source: Estimations du BIT d'après des données provenant de sources officielles.

suivent par ordre d'importance, avec 5,2 millions et 3,6 millions de travailleurs domestiques, respectivement, tandis que le Moyen-Orient (2,1 millions de travailleurs domestiques) ainsi que l'Europe orientale et les pays de la CEI (595 000 travailleurs domestiques) contribuent moins au total mondial.

Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, nos chiffres sont considérablement plus élevés qu'une estimation antérieure, qui était de 7,6 millions de travailleurs domestiques pour les zones urbaines dans 18 pays d'Amérique latine (Tokman, 2010; voir aussi Valenzuela et Mora, 2009). Deux raisons principales expliquent cette différence entre les résultats. Premièrement, il y a des différences de couverture: les estimations figurant dans la présente note d'information incluent les Caraïbes et se rapportent à 31 pays (et non pas 18) et visent à rendre compte de l'emploi urbain et rural total d'un pays (et non pas simplement des zones urbaines, comme dans le document établi par Tokman). Deuxièmement, nos estimations suivent principalement l'approche fondée sur l'industrie (division 95 «Activités des ménages employant du personnel domestique» de la CITI Rév. 3.1), tandis que les chiffres antérieurs concernant l'Amérique latine procédaient d'un panachage de l'approche fondée sur les tâches (CITP) et de l'approche fondée sur la situation dans l'emploi (CISP) (voir Tokman, 2010, p. 2)¹⁹.

S'agissant de la Chine, il n'y a pas d'enquête sur les ménages par échantillonnage ou de recensement réalisé au niveau national accessible au public qui contienne des données sur le nombre de travailleurs domestiques. Il existe néanmoins plusieurs sources qui nous permettent de faire une première estimation. D'une part, d'après l'enquête sur les établissements de 2008, il y a 292 000 personnes employées dans les «services fournis aux ménages»²⁰. Selon toute probabilité, ces personnes correspondent aux travailleurs domestiques employés par l'intermédiaire d'agences de services. Étant donné que l'enquête repose sur des données provenant uniquement des entreprises, ces chiffres excluent les travailleurs employés directement par les ménages et constituent donc un plancher. D'autre part, le recensement réalisé en 2000 en Chine a montré qu'environ 15,1 millions de personnes, soit 2,2 pour cent sur un total de 699 millions d'individus, travaillaient dans les «services sociaux»²¹.

Dans la classification par industrie de la Chine de 1994, la division contient les «Services à demeure» (c'est-à-dire les services domestiques), mais aussi des industries comme l'hôtellerie et le tourisme²². Le chiffre constitue donc un plafond.

Les estimations officielles du Ministère chinois des ressources humaines et de la sécurité sociale (MOHRSS) relatives au nombre de travailleurs domestiques

¹⁹ Pour quelques pays d'Amérique latine (Honduras et Paraguay) pour lesquels aucune donnée par industrie n'était disponible, nous avons effectivement identifié les travailleurs domestiques au moyen de la classification fondée sur la situation dans l'emploi.

²⁰ Annuaire statistique de la Chine 2009: Tableau 4-6 Nombre de personnes employées dans les unités urbaines à la fin de l'année selon le statut d'immatriculation et le secteur en détail (2008), voir BNS (2009).

²¹ D'après le tableau 4.7 de la publication "Women and Men in China. Facts and Figures 2004", voir BNS (2004).

²² Pour une analyse de la classification industrielle nationale de la Chine, voir Zhao (2004) et diverses publications sur le site web du BNS.

Encadré 3. Mesure du travail domestique effectué par des enfants*

En droit international, “un enfant s’entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans” (voir la Convention des Nations Unies sur les droits de l’enfance, adoptée en 1989). Les estimations figurant dans la présente note d’information, relatives aux personnes dont l’âge est supérieur à l’âge minimum pour être en règle générale admis à travailler (habituellement 15 ans), incluent donc certains travailleurs domestiques qui sont théoriquement encore des enfants. Leur emploi est admissible au regard des normes internationales, sauf si le type de travail qu’ils exécutent est dangereux, c’est-à-dire susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des enfants (conventions de l’OIT n° 138 et 182). Lorsque les pays considèrent le travail domestique comme dangereux, l’âge minimum ne doit pas être inférieur à 18 ans et tout travail domestique exécuté par des enfants est une forme de travail des enfants qui doit être abolie¹.

Outre les enfants âgés de 15 à 17 ans, beaucoup d’enfants âgés de moins de 15 ans sont employés comme travailleurs domestiques. Pour déterminer dans quelle mesure les enfants accomplissent des tâches relevant du travail domestique, le Programme d’information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l’OIT a établi de nouvelles statistiques tirées de ses estimations mondiales relatives au travail des enfants qui ont été publiées en 2010 (Diallo et coll., 2010). Les normes internationales² définissent la population ciblée par la mesure du travail des enfants comme “toutes les personnes du groupe d’âge de 5 à 17 ans”. Dans ce contexte, l’expression “travail domestique des enfants” désigne les enfants âgés de 5 à 17 ans qui sont engagés pour exécuter des tâches ménagères au domicile d’un tiers ou de

l’employeur (avec ou sans rémunération). Ce travail est donc considéré comme une activité économique ou un sous-ensemble de la catégorie des enfants dans l’emploi.

Sur la base de la définition donnée ci-dessus, le SIMPOC a suivi une approche fondée sur les tâches (voir l’encadré)³ pour identifier les travailleurs domestiques qui sont des enfants. Les résultats⁴ montrent qu’au niveau mondial, au moins 15,5 millions d’enfants dont l’âge se situe entre 5 et 17 ans étaient dans le travail domestique en 2008. Cela représente presque 5 pour cent de tous les enfants exerçant une activité économique dans ce groupe d’âge. Si juste un peu plus de la moitié d’entre eux étaient dans le groupe d’âge de 15 à 17 ans, le nombre de travailleurs domestiques qui sont des enfants âgés de 5 à 14 ans est estimé à 7,4 millions (non présenté dans le tableau). Cela représente plus de 4 pour cent de tous les enfants dans l’emploi dans ce groupe d’âge.

Comme on pouvait s’y attendre, les jeunes filles sont largement plus nombreuses que les jeunes garçons dans le travail domestique. S’agissant des enfants âgés de 5 à 14 ans, 2,6 pour cent des jeunes garçons employés sont dans le travail domestique, mais ce ratio est plus de deux fois plus élevé chez les filles (6,3 pour cent). En termes absolus, il y avait 2,5 millions de garçons dans le travail domestique dans le groupe d’âge de 5 à 14 ans, contre 4,9 millions de filles. La tendance s’accroît pour le groupe d’âge de 15 à 17 ans, où 12,2 pour cent des filles dans l’emploi accomplissent un travail domestique, contre seulement 2,2 pour cent des garçons.

* Cet encadré a été établi par le Programme d’information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC), qui est l’unité de statistique du Programme international pour l’abolition du travail des enfants (IPEC) de l’OIT.

¹ Outre la Convention des Nations Unies sur les droits de l’enfance, voir la convention (n° 138) de l’OIT sur l’âge minimum, 1973 et la convention (n° 182) de l’OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999, qui prescrivent aux pays de fixer un âge minimum pour l’admission à l’emploi et de mettre en œuvre une série de programmes et de mesures pour éliminer les pires formes de travail des enfants.

² Voir la Résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants adoptée par la 18e CIST en 2008, qui peut être consultée à l’adresse suivante: www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/WCMS_101467/lang-fr/index.htm

³ En raison du nombre limité d’ensembles de données au niveau à 4 chiffres de la CITP, ces résultats sont fondés sur les codes 512, 513 et 913 de la CITP-88 qui couvrent principalement les tâches ménagères exécutées par les enfants dans ou pour les ménages. Les estimations du SIMPOC font appel à la version antérieure de la classification, essentiellement parce que tous les ensembles de données disponibles étaient fondés sur la CITP-88, et non sur la CITP-08.

⁴ Les données disponibles issues des enquêtes sur les ménages produisent généralement une estimation prudente du nombre d’enfants âgés de 5 à 17 ans dans le travail domestique car elles ne vont pas suffisamment dans le détail pour rendre compte de tous les aspects du travail domestique des enfants. On trouvera dans une note technique distincte un exposé complet de la méthode d’estimation et des données utilisées, ainsi qu’une présentation plus détaillée des résultats. Voir www.ilo.org/childlabour

Tableau B.2. Estimations du nombre d'enfants dans le travail domestique selon l'âge et le sexe, 2008

Groupe d'âge et sexe	Travail domestique des enfants	Enfants dans l'emploi	Travail domestique des enfants en % des enfants dans l'emploi
5-11 ans	3,514,000	91,024,000	3.8
Garçons	1,430,000	49,490,000	2.9
Filles	2,084,000	41,534,000	5.0
12-14 ans	3,880,000	85,428,000	4.4
Garçons	1,069,000	49,679,000	2.2
Filles	2,811,000	35,749,000	7.9
15-17 ans	8,131,000	129,217,000	5.9
Garçons	1,694,000	76,608,000	2.2
Filles	6,436,000	52,609,000	12.2
Total 5-17 ans	15,525,000	305,669,000	4.8
Garçons	4,193,000	175,777,000	2.4
Filles	11,331,000	129,892,000	8.6

Source: Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (IPEC/SIMPOC) de l'OIT.

s'inscrivent dans cette large fourchette. Elles sont fondées sur une enquête réalisée dans quatre villes (Shenyang, Qingdao, Changsha, Chengdu) en 2004, qui a indiqué qu'il y avait 2 millions de possibilités d'emploi pour les travailleurs domestiques dans ces villes, dont la moitié n'étaient pas pourvues. En extrapolant ce résultat aux autres zones urbaines, le MOHRSS estime que le secteur est susceptible de générer 15 millions d'emplois au total²³. À supposer que la moitié de ces emplois soient vacants, cela correspond à environ 7,5 millions de travailleurs domestiques en activité en 2004, un nombre qui a probablement augmenté avec le temps. Si nous appliquons le ratio des travailleurs domestiques par rapport à l'emploi total calculé ailleurs en Asie à l'emploi total en Chine pour 2010, nous obtenons le chiffre de 9,4 millions de travailleurs domestiques, ce qui est à peu près cohérent par rapport à l'estimation du MOHRSS. Aux fins des estimations mondiales et régionales, qui seraient incomplètes sans la Chine, nous avons utilisé ce chiffre comme première estimation. Pour obtenir une image plus précise de l'incidence des travailleurs domestiques en Chine, il faudrait des données issues d'une enquête sur la population active.

Il convient de souligner que les estimations mondiales et régionales du nombre de travailleurs domestiques reposent sur des données issues d'enquêtes sur les ménages qui suivent d'une manière générale la définition internationale normalisée de l'emploi. Une personne est donc comptabilisée comme employée uniquement si elle a travaillé au moins une heure la semaine précédente (ou

si elle était temporairement absente du travail) et si elle est au-dessus de l'âge minimum légal pour travailler, qui est habituellement fixé à 15 ou 16 ans. Nos estimations excluent donc les enfants au-dessous de cet âge. L'encadré 3 donne un aperçu de la prévalence du travail domestique effectué par des enfants.

3. Conclusions: vers le travail décent pour les travailleurs domestiques

Dans la présente note d'information, nous avons exposé les estimations mondiales et régionales du nombre de travailleurs domestiques. Les résultats de l'analyse des données révèlent que l'ampleur du travail domestique est considérable. En 2010, au moins 52,6 millions de femmes et d'hommes âgés de plus de 15 ans étaient travailleurs domestiques, et cela constituait leur principale activité. Cela représente une part significative de l'emploi salarié global, quelque 3,6 pour cent à l'échelle mondiale. Quelque 43,6 millions de travailleurs domestiques sont des femmes (83 pour cent du total), et le travail domestique compte pour pas moins de 7,5 pour cent de l'emploi salarié féminin dans le monde entier. Au Moyen-Orient ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes, plus d'un quart de toutes les femmes salariées sont des travailleurs domestiques.

Ces constatations soulignent la contribution économique des travailleurs domestiques, ainsi que le caractère

²³ Voir le "livre blanc" contenant les conclusions statistiques du Ministère chinois des ressources humaines et de la sécurité sociale (Beijing, 2004).

opportun des débats sur de nouvelles normes internationales du travail relatives au travail décent pour les travailleurs domestiques lors de la prochaine 100e session de la Conférence internationale du Travail en juin 2011. En établissant un point de repère mondial, de nouvelles normes de ce type pourraient constituer un cadre de référence pour aborder la question des conditions de travail de millions de travailleurs domestiques dans le monde.

Références

- Diallo, Y., Hagemann, F., Etienne, A., Gurbuzer, Y., et Mehran, F. (2010): *Global child labour developments: Measuring trends from 2004 to 2008* (Genève, BIT).
- IBGE (2010): *Pesquisa Nacional por Amostra de Domicílios Síntese de Indicadores 2008*. (Rio de Janeiro, Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística).
- Bureau international du Travail (BIT) (2009): *Travail décent pour les travailleurs domestiques*. Rapport IV(1), Conférence internationale du Travail, 99e session 2010 (Genève).
- (2010a): *Rapport de la Commission des travailleurs domestiques, Compte rendu provisoire n° 12*, Conférence internationale du Travail, 99e session (Genève).
- (2010b): *Rapport mondial sur les salaires 2010/11: Politiques salariales en temps de crise* (Genève).
- (2011): *Mesurer la valeur économique et sociale du travail domestique*. Note d'information n° 3 sur la politique relative au travail domestique, Programme des conditions de travail et d'emploi (Genève).
- Körner, T.; Puch, K. (2011): *Assessment of the Coherence of the German Labour Force Survey with the National Accounts and the Unemployment Register. Final report* (Wiesbaden: Statistisches Bundesamt).
- Bureau national de statistique (BNS) (2004): *Women and men in China, Facts and Figures 2004* (Beijing, Département de la Population, des questions sociales, de la science et de la technologie).
- (2009): *Annuaire statistique de la Chine 2009*. (Beijing, China Statistics Press).
- National Sample Survey Organisation (2006): *Employment and Unemployment Situation in India, 2004-05, Part I. NSS Report No. 515 (61/10/1)* (New Delhi, NSSO).
- Paliwala, R.; Neetha, N. (2009): *Paid Care Workers in India: Domestic Workers and Anganwadi Workers* (Genève, UNRISD).
- Schwenken, H.; Heimeshoff L.M. (dir. publ.) (2011): *Domestic workers count: global data on an often invisible sector*. (Kassel, Kassel University Press).
- Tokman, V. (2010): *Domestic workers in Latin America: Statistics for new policies* (Rapport préparé pour UITA et WIEGO, extrait de www.wiego.org/pdf/Tokman-Domestic-Workers-Latin-America.pdf).
- Valenzuela, M.E.; Mora, C. (dir. publ.) (2009): *Trabajo doméstico: un largo camino hacia el trabajo decente* (Santiago de Chile, BIT).
- Zhao, T (2004): *Comparison between Industrial classification in Chinese national accounts and International standard industrial classification for all economic activities (ISIC)* (traduction provisoire). Présenté au 8e atelier de l'OCDE sur les comptes nationaux – Atelier du BNS sur les comptes nationaux, 6-10 décembre 2004 (Paris, OCDE).

La présente note d'information a été rédigée par Yamila Simonovsky et Malte Luebker.

Les auteurs tiennent à remercier tous leurs collègues du BIT et de l'extérieur dont les contributions et les conseils ont été très utiles pour l'établissement des estimations régionales et mondiales. Il s'agit notamment des personnes suivantes: Uma Rani Amara, Evangelia Bourmpoula, Novati Buberwa (BNS de Tanzanie), Monica Castillo, Yuguo Chen, Yacouba Diallo, Nelien Haspels, Qun Huang, David Hunter, Ralf Hussmanns, Phu Huynh, Merita Jokela, Steven Kapsos, Thomas Körner (Destatis), James E. Mbongo (BNS de Tanzanie), Martin Oelz, Cecilia Sjöberg, Kristen Soback, Valentina Stoevska, Reiko Tsushima, María Elena Valenzuela et Diah Widarti. Toutes les erreurs qui pourraient demeurer relèvent de l'entière responsabilité des auteurs.

La série des «notes d'information sur le travail domestique» a pour objectif de stimuler et d'informer les débats sur les progrès en matière de travail décent pour les travailleurs domestiques. Elle met à disposition des informations sur les termes et conditions d'emploi des travailleurs domestiques, sur les questions essentielles et les différents points de vue sur ces questions, ainsi que sur les mesures concrètes et variées qui ont été utilisées à travers le monde.

Programme des Conditions
de Travail et d'Emploi
(TRAVAIL)
Secteur de la Protection
Sociale

Bureau International
du travail
Route des Morillons 4
1211 Genève 22
Suisse

Tel. +41 22 799 67 54
Fax. +41 22 799 84 51
travail@ilo.org
www.ilo.org/travail



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération
au développement